

Mes cher-e-s collègues,

Depuis notre dernière session, nous avons appris la promotion dans l'Ordre national du mérite, de Monsieur Pascal PINELLI, ancien président de la CAPEB, de Monsieur Gilles BAROU, Directeur du centre psychothérapique de LAXOU, de Madame Dominique HAMPIAUX, Gérante de la Société « HAMPIAUX » et de Madame Renée TALAMONA, Directrice générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole, toutes nos félicitations aux promus.

\*\*\*

Je voudrais adresser en notre nom à tous nos vives félicitations à Nicolas Mathieu, lauréat 2018 du prix Goncourt avec son roman « *Leurs enfants après eux* ». Philippe Claudel, Virginie Despentes, Héléne Gestern, Nicolas Mathieu, Nancy consolide encore sa place sur la scène littéraire avec ces auteurs de grands talents.

Je tiens également à saluer les collégiens meurthe-et-mosellans pour leur participation engagée aux cérémonies du centenaire de la fin de la première guerre mondiale le 11 novembre dernier. Que ce soit à Nancy ou sur les trois sites candidats au classement UNESCO de Pierrepont, Thiaucourt, Gerbeviller, les collégiens ont contribué à honorer la mémoire des 12 000 Meurthe-et-Mosellans tombés sur le front mais aussi des 55 000 soldats français morts dans notre département et notamment ici, à l'hôpital Sédillot. J'ai d'ailleurs demandé qu'un recensement des soldats morts pour la France dans ces locaux soit établi afin que nous puissions ériger un monument en leur mémoire.

*Depuis notre dernière session, nous avons également appris les décès de monsieur Bernard Martin, conseiller général du canton de Badonviller de 1970 à 1988 et de Jean-Marie Nicolas, président de la fédération des combattants prisonniers de guerre, combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc et des territoires des opérations extérieures.*

*Je vous prie de bien vouloir respecter une minute de silence à leur mémoire.*

\*\*\*

Nous sommes passés en quelques mois d'une crise politique marquée par la démission de Nicolas Hulot, sur fond de transition écologique à une crise sociale sur fond de coût de la vie et des mobilités incarnée notamment par le mouvement des gilets jaunes.

Ce sont ici les deux faces d'une même pièce et le plus grand défi du 21<sup>ème</sup> siècle : nos modes de déplacement, de consommation, de production doivent cesser d'épuiser les ressources naturelles et de tourner le dos aux plus pauvres, aux classes moyennes, aux territoires ruraux, bref à toutes celles et ceux qui se sentent à un titre ou un autre relégués, mal représentés ou parfois méprisés.

Les transitions écologique et énergétique sont d'abord une exigence de justice sociale quand les plus démunis sont les premiers impactés, confrontés au coût de l'énergie pour se déplacer et se chauffer, à des logements mal isolés, les deux se cumulant le plus souvent d'ailleurs.

La fiscalité écologique est un levier nécessaire qui doit s'accompagner de mesures de justice sociale.

La transition écologique est aussi un défi économique quand le modèle de développement issu de la première révolution industrielle est appelé à faire face à la disparition des énergies fossiles bien avant la fin du siècle.

La transition énergétique est enfin une urgence environnementale alors qu'il n'est plus certain que nous puissions maintenir, à terme, les conditions de vie sur notre planète.

Nous devons prendre notre part et relever ces défis.

\*\*\*

Le conseil départemental s'attache ainsi à assurer pleinement sa responsabilité première de solidarité territoriale :

- le 15 novembre nous avons inauguré **la liaison A330/A31 – Contournement d'Allain** (huit millions d'euros) qui trouvera son prolongement naturel avec la future déviation de Thuilley-aux-Groseilles.
- Le 22 novembre ce fut au tour du dispositif facilitant **la circulation sur le pont de Jaulny** en attendant les études préliminaires à sa reconstruction engageant le département pour près de deux millions d'euros.
- J'y ajoute **le carrefour d'Hudiviller** qui représente un investissement d'un million d'euros, que nous inaugurerons au printemps prochain.

Ces travaux ont un objectif clair : désenclaver les territoires concernés et y fluidifier les mobilités, deux premières conditions indispensables à leur attractivité.

- La mobilité rurale est aussi numérique, et passe par **l'accès aux haut et très haut débits**. C'est pourquoi le département est aussi au rendez-vous de ce défi. 13 000 kilomètres de fibres optiques sont d'ores et déjà réalisés grâce à un investissement global du département de près de 55 millions d'euros, 500 sites sont déjà desservis par la fibre, et une trentaine de nouvelles communes seront aussi fibrées d'ici la fin de l'année avant que toutes ne le soient d'ici 2023 dans le cadre du partenariat noué avec le conseil régional du Grand Est.
- Le soutien à la ruralité, c'est également celui au monde agricole meurthe-et-mosellan victime de la sécheresse. Les dégâts subis depuis le printemps sont sans précédent depuis 1959 et remettent gravement en cause l'autonomie fourragère des exploitations. J'ai sollicité auprès du ministère de l'agriculture la meilleure indemnisation possible pour les agriculteurs. **En complément, Audrey Normand vous proposera de dégager une enveloppe de 400 000 euros dans le budget primitif 2019 à destination des éleveurs du département.**
- La mobilisation de l'ensemble des opérateurs ou des dispositifs du conseil départemental - CAUE, ADIL, plateforme d'ingénierie, CTS, MMH – tous ces dispositifs coordonnés par Valérie Beausert-Leick pour accompagner et soutenir **les projets de revitalisation des centres-bourgs** contribue également à la mise en œuvre concrète de l'objectif de solidarité envers les territoires du projet départemental. Foug, Vézelize dont le programme de réhabilitation a été présenté le 15 novembre, et Longuyon seront les premières communes à bénéficier de cette aide départementale.
- La mise en œuvre d'une politique équilibrée de l'habitat en mobilisant près de 6 millions d'euros tous les ans, participe également aux enjeux d'attractivité.
- Le soutien à l'économie locale, enfin, à travers le levier de la commande publique, qui, grâce à un investissement élevé – près de 330 millions depuis 2015 - et des mesures concrètes pour

accompagner nos TPE et PME, permet que 9 marchés publics sur 10 bénéficient à des entreprises régionales et 60% à des entreprises de Meurthe-et-Moselle.

Développer, diversifier et mieux coordonner les mobilités s'impose comme un enjeu majeur en renforçant l'équilibre entre les différents modes au profit des moins polluants. C'est tout le sens du combat en faveur de la défense des lignes TER, de la gare d'interconnexion de Vandières et des liaisons ferroviaires vers le Sud.

Si je partage pleinement la préoccupation de garantir la pérennisation des lignes du quotidien, en en faisant une priorité d'investissement du Grand Est pour compenser les désengagements de l'Etat et du gestionnaire de l'infrastructure, la réalisation de la gare de Vandières est finançable par le recours à taxe additionnelle sur la TICPE, à la différence des investissements en faveur du réseau de proximité. C'est pourquoi, réaliser l'interconnexion fer/fer est parfaitement complémentaire et non concurrentiel avec d'autres choix d'investissements ferroviaires du Grand Est.

Ce débat a d'autant plus d'importance que s'ouvre la consultation publique sur l'A31 qui se tiendra à Nancy le 6 décembre et à Toul le 8 décembre. Dans le prolongement de la déclaration commune des élus de Meurthe-et-Moselle de février 2018, et avant ces réunions, il est important de confirmer plusieurs nécessités :

- conduire le projet de l'A31bis de manière globale, unitaire, sans distinction de tronçons Nord, Centre ou Sud, dans le cadre de l'Euro-corridor Nord-Sud majeur et structurant pour l'Union Européenne,
- demander à l'Etat de poursuivre son engagement sur ce dossier en confirmant son inscription au titre des priorités nationales dans le projet de loi « orientations des mobilités » en cours de préparation, et en prévoyant, dans la partie programmation financière de la loi, les moyens financiers de l'Etat nécessaires à sa bonne réalisation à l'horizon de 10 ans et prenant en compte de nouveaux modes de financement, en s'appuyant notamment sur une expérimentation régionale de l'écotaxe, pour laquelle nous soutenons la demande du conseil régional du Grand Est,
- demander à l'Etat la poursuite des études de la variante « aménagement sur place » de l'A31 existante selon les propositions initiales de l'aménagement sur place dit « léger », à savoir dans le respect des emprises autoroutières existantes et tenant compte des murs anti-bruit à construire à Champigneulle et à Maxéville,
- ne pas retenir, dans ce cadre, la perspective d'un élargissement à 2x4 voies tel que proposé entre Frouard et Champigneulle dès lors qu'il n'existe aucune justification technique apparente,
- apporter leur soutien aux maires de Maxéville et Champigneulle pour exiger de l'Etat la réalisation immédiate des murs anti-bruit de long de l'A31 existant sur le territoire de leurs communes, sans les conditionner au développement du projet A31bis.

\*\*\*

Le conseil départemental est également un acteur de la transition écologique :

Violents incendies en Californie, dramatiques inondations dans l'Aude - face auxquelles Antony Caps vous proposera une aide solidaire de 50 000 euros -, sécheresse qui bouleverse les conditions de mise en valeur des terres agricoles : les alertes se succèdent à un rythme toujours plus rapide.

**Le rapport sur la situation du développement durable dans le département présenté par la vice-présidente, Audrey Normand**, au cours de cette session permettra un point d'étape sur ce que la collectivité met en œuvre. Je veux y ajouter la décision prise dans le cadre de l'agenda social de favoriser le développement du télétravail. 330 agents seront concernés contre quinze aujourd'hui. Au-

delà de la conciliation vie professionnelle – vie personnelle, permettre à celles et ceux qui répondent aux critères, et notamment celui de l'éloignement par rapport à leur résidence administrative, de travailler chez eux, c'est agir en faveur de leur pouvoir d'achat en réduisant leurs frais de déplacement et l'empreinte écologique de ceux-ci.

L'investissement de notre collectivité dans la construction de bâtiments publics écoresponsables est aussi à souligner notamment avec la mobilisation de l'enveloppe de trente-cinq millions d'euros supplémentaires au titre du Plan collèges nouvelles générations qui nous permet aujourd'hui d'obtenir des résultats significatifs.

Faire levier, c'est enfin créer une dynamique et entraîner d'autres acteurs, citoyens, collectivités ou responsables socio-économiques et associatifs. Je me réjouis de l'issue du combat collectif en faveur **du classement du Massif de Haye en forêt de protection**. Avec plus de 10 000 hectares de surface boisée préservée, la forêt de Haye devient le 3<sup>ème</sup> massif de France le plus important à bénéficier de cette reconnaissance et est ainsi protégée contre les changements d'affectation ou tout mode d'occupation des sols qui serait de nature à compromettre la conservation, la protection et la pérennité de ses boisements.

\*\*\*

Le conseil départemental fait aussi de la lutte contre la pauvreté une priorité du mandat 2015 – 2021 :

Lutter contre les inégalités par la prévention, donner à chacun une chance, sont au cœur des politiques de lutte contre la pauvreté portées par la Meurthe-et-Moselle.

C'est pourquoi, logiquement, le département est l'un des dix territoires démonstrateurs de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, j'ai convié le conseil départemental de développement social à une séance exceptionnelle le 12 novembre dernier en présence d'Olivier Noblecourt, délégué interministériel et du préfet. **Une proposition de contrat sera présentée à l'assemblée départementale lors de sa réunion de décembre. Je vous propose, qu'à cette occasion, nous réunissions l'ensemble des membres du conseil départemental de développement social.**

\*\*\*

La lutte contre la pauvreté et les fractures territoriales, le soutien aux transitions écologiques et énergétiques, aux mutations numériques, mais également la prise en compte du vieillissement de la population et de l'allongement de la durée de la vie, les migrations internationales, exigent des réponses ambitieuses, partagées et portées collectivement par l'Etat et les collectivités locales. Mais encore faut-il que ces dernières aient les moyens d'assurer leurs compétences.

Cette question a été au cœur du congrès de Rennes de l'Assemblée des départements de France les 7, 8 et 9 novembre dernier. En effet, dès 2019 l'absence d'une solution sur le financement des AIS et des mineurs non accompagnés mettra les départements dans une situation intenable. En effet, même si les dépenses de RSA se stabilisent à un niveau élevé, la progression des autres dépenses d'aide sociale (personnes âgées, personnes handicapées, aide sociale à l'enfance) s'ajoute à l'explosion du coût de la prise en charge de ces jeunes. Les chiffres sont éloquentes : **le reste à charge des AIS s'élève pour les départements à près de 9 milliards d'euros en 2018, 102 millions d'euros pour la Meurthe-et-Moselle**. Pour les mineurs non accompagnés, **13 000 jeunes accompagnés en 2016, 25 000 en 2017, probablement 40 000 en 2018, pour un coût de 1,5 à 2 milliards à la charge des départements**. En Meurthe-et-Moselle, on décompte 379 MNA pris en charge pour un coût de 9,2 millions d'euros.

Les propositions formulées à Rennes par le gouvernement n'ont pas été à la hauteur des enjeux :

- **Concernant les AIS, le "fonds de stabilisation" de 115 millions**, certes pérennisé sur trois ans, laisse totalement ouvert le problème du reste à charge et plus largement de la responsabilité du financement des allocations individuelles de solidarité.
- **Le fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi de 135 millions y est adossé**. Or, la finalité de ce fonds n'a rien à voir avec la problématique du reste à charge des AIS.
- En revanche, faute d'avoir une véritable péréquation verticale, le Gouvernement encourage la **péréquation horizontale des départements en relevant le fonds de 250 millions d'euros**, sans dé plafonner les taux de DMTO de 0,2 %. Les modalités et critères sont renvoyés à la « sagesse » de l'ADF. Ce sera l'objet de la réunion extraordinaire de ce mercredi. Dans la mesure où l'Etat n'apporte aucun financement, j'y défendrai le principe que le fonds de péréquation horizontale corrige exclusivement les inégalités de ressources, et non les inégalités de charges, qui plus est s'agissant de charges non compensées par l'Etat. Dans cette perspective, la péréquation horizontale doit évidemment bénéficier aux départements les plus pauvres, ruraux comme urbains.
- **Concernant la prise en charge des mineurs non accompagnés, une enveloppe supplémentaire de 141 millions d'euros porterait la participation de L'Etat à 17% (au lieu de 14,8%) des dépenses engagées par les départements**, ce qui reste là aussi largement insuffisant.

En outre, le Gouvernement a annoncé une réforme de la fiscalité locale en premier semestre 2019. Pour compenser la perte de la taxe d'habitation, on parle de transférer la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements aux communes compensant ces derniers par l'octroi d'une fraction de CSG ou de TVA, ce qui signifierait la fin de l'autonomie fiscale des départements.

Enfin, le Gouvernement souhaite contraindre nos dépenses de fonctionnement à 1,2 % dans le cadre du pacte financier que nous avons refusé de signer en septembre dernier. Celui-ci s'impose néanmoins alors même que le périmètre de contractualisation des dépenses est toujours aussi flou. J'en veux pour preuve, l'annonce de la ministre Jacqueline Gourault à Rennes du retraitement des dépenses liées aux MNA alors même que les dépenses des AIS sont, elles, maintenues dans le calcul des 1,2%, ce qui constitue une double peine. D'un côté l'État ne paie pas ce qu'il nous doit, et de l'autre il nous pénalise lorsque ces mêmes postes budgétaires, sur lesquels nous n'avons aucune prise, progressent.

Mes chers collègues, je vous informe que j'ai introduit un recours auprès du préfet de Meurthe-et-Moselle pour contester le fondement juridique de cet arrêté au nom du principe de libre administration des collectivités locales.

\*\*\*

Chacun comprend bien, à la lumière de l'ensemble des éléments que je viens de présenter, à quel point ils impactent le débat des orientations budgétaires pour 2019. Il s'agit là de conditions indispensables pour poursuivre la mise en œuvre du projet départemental 2015 – 2021 « La reconquête républicaine des territoires ».

Les orientations budgétaires pour 2019, que vous présentera Christian Ariès, traduisent la volonté de poursuivre la stratégie financière que nous avons mise en œuvre depuis le début de la mandature, sans attendre d'y être enjoins, à savoir :

- Une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- Un faible niveau d'endettement et une dette sécurisée à 100 %,
- Un niveau d'investissement qui s'élève à près de 330 millions d'euros,
- Le tout sans hausse des impôts pour la huitième année consécutive.

A mi-mandat, **105 millions d'euros** du PCNG ont été engagés pour sept collèges neufs ou entièrement restructurés et vingt-trois chantiers lancés pour la seule année 2018.

**Après Jean-Lamour il y a un peu plus d'un an et Custines, le 16 juin dernier, nous avons inauguré le 10 novembre, les travaux de rénovation et d'agrandissement du collège Pierre-Brossolette de Réhon.** Ce fut un bon moment et je veux remercier tant notre collègue et ancien élève de l'établissement, Christian Ariès que le principal du collège, David Sanz ; un moment à l'image du territoire de Longwy, dynamique, en mouvement et renouant avec l'attractivité comme en témoigne la croissance de sa population, conséquence à la fois d'un solde naturel positif et surtout de l'attraction du Luxembourg avec l'installation de jeunes actifs. C'est pourquoi le plan Collèges nouvelles générations va poursuivre sa déclinaison dans le Pays-Haut à travers les projets de Mont-Saint-Martin, Longwy, Longlaville et Homécourt.

*« C'est bien servir la France, et c'est renforcer la démocratie que de permettre à des élus de décider sur place des solutions à apporter aux problèmes qu'ils connaissent mieux que quiconque. C'est un premier pas vers cette " nouvelle citoyenneté " dont le Gouvernement a fait son objectif primordial. C'est bien servir la France, car, contrairement à ce que l'on dit trop souvent, c'est renforcer l'Etat que de l'alléger d'une partie des tâches dont il s'est encombré progressivement et qu'il n'arrive pas accomplir de manière satisfaisante. C'est lui permettre de se consacrer pleinement à ce qui lui revient de droit, de faire moins pour faire mieux. »*

C'est ici toute la noblesse de la décentralisation, comme le rappelait Gaston Deferre, alors ministre de l'intérieur et de la décentralisation, lors du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de décentralisation du 27 juillet au 2 août 1981: disposer des moyens adéquats pour porter et mettre en œuvre un projet avec et pour les habitants.

C'est le sens de notre engagement, nous n'y dérogerons pas